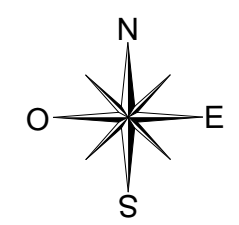


**HALL F**  
APPARTEMENT DE 5 PIECES  
n°F54 au 5ème étage

ENTRÉE	6,27 m <sup>2</sup>
SÉJOUR	28,11 m <sup>2</sup>
CUISINE	9,14 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	16,58 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	10,11 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	10,46 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 4	9,67 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	2,22 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAINS	6,11 m <sup>2</sup>
WC	1,09 m <sup>2</sup>
DÉGAGEMENT	5,18 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>104,94 m<sup>2</sup></b>
BALCON	40,91 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>145,85 m<sup>2</sup></b>

**LEGENDE 1/2**

VR	volet roulant		radiateur
GC	garde corps	R	réfrigérateur
	soffite/faux plafond	LV	lave vaisselle
ETEL	esp tech elec du logt	LL	lave linge
PL	placard	C	cuisson
	robinet de puisage	TRI	tri sélectif
	sèche-serviette	---	retombée de poutre
AP	allège pleine	PV	pare-vue
	fenêtre	EP	eau pluviale
	porte fenêtre		fenêtre fixe opaiescent



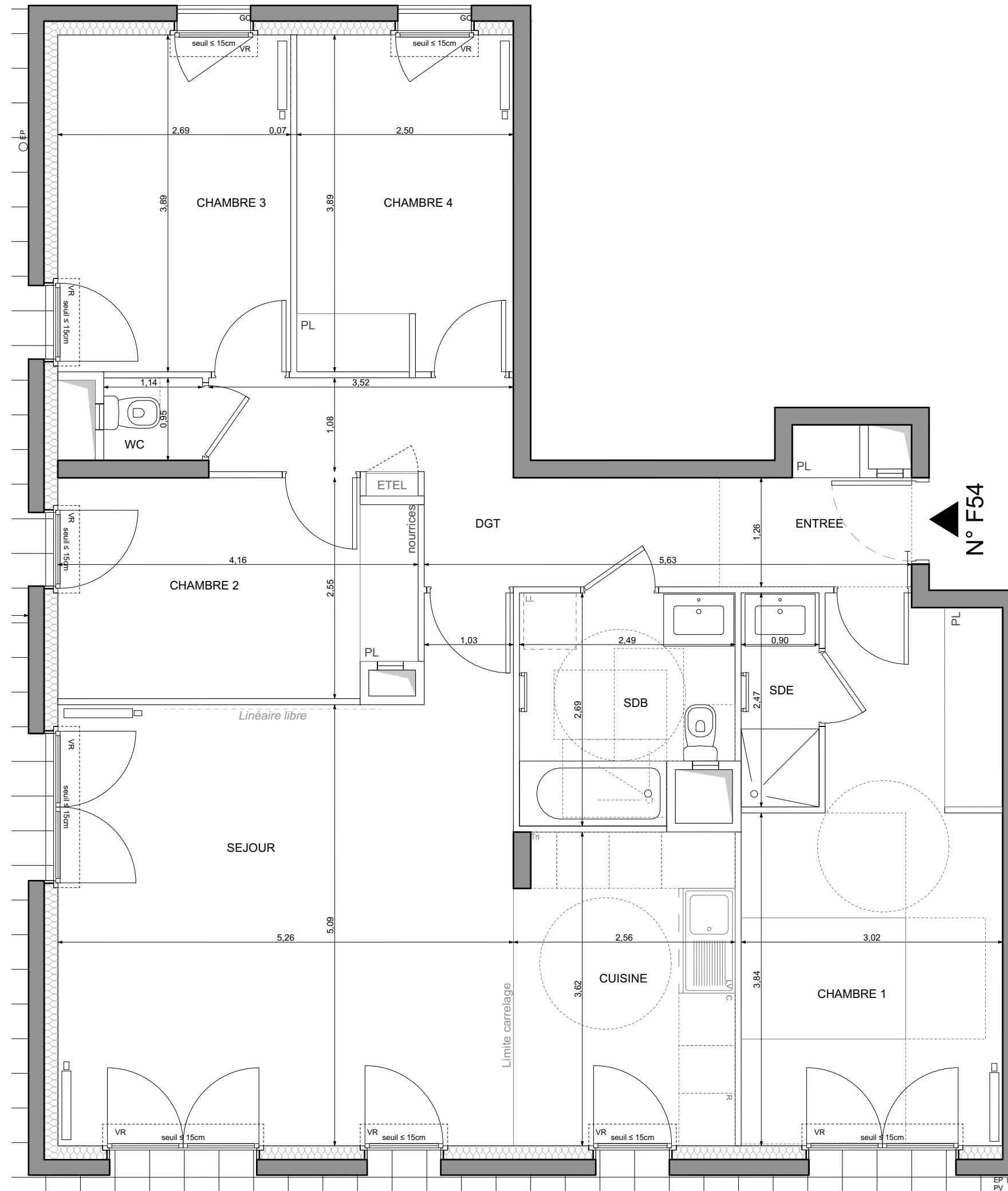
Conformément à la réglementation, ce plan est :

EVOLUTIF    PMR

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »

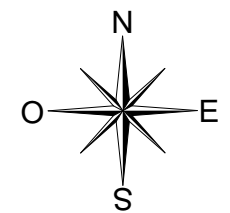
Indice A Jun 2024

Echelle :



N° F54

**HALL F**  
APPARTEMENT DE 5 PIECES  
n°F54 au 5ème étage



LEGENDE 2/2

Indice A Juin 2024  
Echelle : 0 50 100 200cm

Conformément à la réglementation, ce plan est :

EVOLUTIF PMR

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »